



Manquement grave d'un opérateur internet

Par **stess29**, le **20/09/2011** à **13:28**

Bonjour,

Mon compagnon a souscrit à un forfait internet il y a quatre ans. Depuis quatre ans, il a beau appeler cet opérateur, il ne bénéficie toujours pas d'une connexion internet mais reçoit chaque mois une facture lui demandant de payer.

Plusieurs fois, nous avons appelé cet opérateur pour lui signaler que nous n'avions pas accès à internet et que nous ne souhaitons pas payer pour un service dont nous ne bénéficions pas.

Malheureusement, nos appels n'ont eu aucun retour et nous recevons des courriers d'huissier pour nous ordonner de payer.

Mon compagnon vient d'envoyer une lettre de résiliation, mais nous voulions savoir quel recours il était possible dans le cas où l'opérateur nous demanderait encore de l'argent pour une connexion internet dont nous n'avons pas bénéficié durant quatre ans ? Est-il possible de porter plainte ? Est-il possible de récupérer de l'argent que nous avons dépensé ?

Merci d'avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **13:51**

Est-ce qu'il a avisé l'opérateur, en LRAR, de l'absence de service ?

Par **stess29**, le **20/09/2011** à **20:56**

Non il a juste téléphoné plusieurs fois et a demandé l'adresse pour la résiliation plusieurs fois, mais quand il demandait à être résilié, à chaque fois l'opérateur lui disait qu'ils allaient faire en sorte de lui fournir internet rapidement.

Et à chaque fois ... rien !

Mais non pas de LRAR pour signaler l'absence de service (mon compagnon n'est pas très porté sur tout ce qui est papiers et administratif).

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **21:17**

Mais en 4 ans ????

Par **stess29**, le **20/09/2011** à **21:41**

Il a signalé durant 4ans, mais pas de LRAR.